

LE PROBLÈME DE NOTRE VIE MORALE

A la fin du XVI^e siècle et au commencement du XVII^e, des navigateurs français, espagnols, anglais, hollandais, suédois, portugais, même russes ouvrirent à leurs nationaux, dans les deux Amériques, un vaste champ à l'apostolat, au commerce, aux conquêtes de la colonisation. Après trois siècles les premiers cadres, forcément fragiles, ont été complètement refaits. Malgré la présence d'un grand nombre d'Italiens, d'Allemands, de Scandinaves, de Russes, quatre groupes seulement demeurent organisés politiquement : les Portugais, au Brésil ; les Espagnols, dans les autres Etats de l'Amérique du Sud et au Mexique ; les Anglo-Saxons, aux Etats-Unis et généralement au Canada ; enfin nous, les Français d'Amérique, tout spécialement dans le Québec.

De ces quatre groupes, il faut en convenir, le nôtre est le plus faible, son entité politique étant enclavée dans une confédération et dans un empire. Au surplus la grande ombre des Etats, nos voisins immédiats, constitue en quelque sorte pour nous une atmosphère particulière.

Les influences ou forces morales qui agissent à côté des nôtres et contre elles sont donc formidables. Non seulement, elles tendent d'elles-mêmes, par leur seul volume, dirions-nous, à détruire nos propres vies religieuse, morale, ethnique, économique et politique ; il nous faut compter aussi avec le facteur volonté, qui ajoute à la malfaisance de ces forces, une puissance consciente.

Par son commerce et son industrie notre peuple vient en contact matériel avec un grand nombre de pays. Cinq peuples, mais non les moindres, nous font plus ou moins subir une influence morale dommageable, par des moyens variés. Il y a donc au Canada français un problème ou un péril moral. L'*Action française* n'a jamais manqué de le signaler, comme à dresser contre lui les meilleures énergies de la race.

* * *

Il y eut d'abord et il y a encore l'influence du conquérant. Quand, en 1760, Montréal capitula, si nos armes étaient vaincues, tout n'était pas fini; nos intelligences, nos volontés, nos coutumes, nos tendances nationales nous restaient. Désormais, cette vie, ces forces morales subiront toutefois un perpétuel assaut. Vaudreuil, vaincu par les armes, poursuit la lutte dans l'ordre diplomatique. Dans la rédaction de l'acte de capitulation, il veut non seulement le libre exercice de la religion catholique, mais aussi le maintien des lois françaises au bénéfice des Canadiens. Amherst résiste: « Ils deviennent sujets du roi. » Sur ce point et sur bien d'autres, combien d'oppositions longues et violentes l'avenir nous devait réserver!

Le protestantisme métropolitain s'opposa longtemps à notre catholicisme, la civilisation anglo-saxonne, à la civilisation française. Dès 1763, il y aura lutte autour de la nomination, à Québec, d'un évêque catholique, et plus tard, lutte pour la direction des écoles, pour l'administration civile, pour l'administration de la justice, le maintien des lois françaises, pour le droit de cité officiel de la langue française!

Tant que Londres légiféra pour nous ces oppositions durèrent. On n'a pas dû oublier la définition relativement récente des ministres compétents à célébrer chez nous le mariage. Ce bouleversement de notre jurisprudence fut une grande défaite catholique.

L'Action française professe qu'il est temps de mettre fin à cette influence néfaste de la métropole. Par conséquent, plus de ces appels au Conseil privé d'Angleterre dont les jugements plus politiques que juridiques menacent de saper à sa base tout l'ordre moral et social du Canada français.

* * *

Nos compatriotes anglo-saxons du Canada ne sont pas, non plus, sans menacer par bien des côtés notre vie morale. Entre eux et nous que de principes qui s'opposent, par exemple, sur la constitution de la famille, sur le caractère auguste du mariage, sur le rôle de l'Etat et des parents en matière d'éducation!

Et ne sont-ce pas là les fondements mêmes de toute vie morale pour un peuple? Quel attristant chapitre que l'histoire des luttes au Canada, pour la liberté scolaire, gardienne de la foi et des mœurs. Et quel autre chapitre de même caractère ne va pas s'écrire demain pour la défense de la famille, menacée de la plaie hideuse du divorce.

L'Action française a pour doctrine sur ce point que les Canadiens français doivent défendre et faire triompher les principes catholiques et que, ce faisant, ils défendent non seulement leurs propres intérêts moraux, mais les meilleurs intérêts du Canada. Sauver le droit du père de famille dans l'éducation de ses enfants, assu-

rer la dignité et la fécondité du mariage et de la famille en la préservant de l'affreux divorce, c'est sauver la justice et l'accord entre les races en ce pays et c'est fournir les seuls moyens du vrai progrès.

* * *

Un troisième contact nous est préjudiciable, celui-là, — douloureuse ironie du sort! — avec des frères dans la foi. L'opposition irlandaise à notre vie de peuple catholique et français se manifeste tant ici qu'aux Etats-Unis, et dans les mêmes formes, quelquefois violentes, plus souvent dissimulées mais non moins dangereuses. Quoi que l'on dise, en certains quartiers, ce n'est guère la volonté qui nous manque de « nous (mettre) d'accord avec tous les vrais Canadiens, quelles que soient leur langue ou leur origine; d'abord avec ceux qui partagent notre foi. » Nous avons nos défauts; mais s'il est un peuple peu accapareur, pensant toujours aux autres avant de penser à soi, et jusqu'au point d'être naïvement dupe, ce peuple c'est le nôtre. Nos intérêts, c'est entendu, viennent parfois en conflit avec ceux des Irlandais. A qui la faute? Qui eut le premier l'idée de venir coloniser et évangéliser l'Amérique du Nord? Quand avons-nous demandé plus que notre droit? Quand avons-nous réclamé un prêtre ou un évêque de notre race là où nous n'étions pas la majorité? Jadis, nous le savons, il s'est trouvé une voix pour souhaiter publiquement la création de l'unité religieuse au Canada, par la langue anglaise.¹ Mais n'existe-t-il pas une autre théorie, expo-

¹ " Years to come will show if . . . the Church is able to give to the Canadian people, *set forth in the English tongue*, that unity of religious belief which she alone has power to impart. " — Mgr Bourne: « XXIe congrès eucharistique international de Montréal » page 152.

sée postérieurement par Benoît XV, et en voie d'exécution sous la main ferme de Pie XI, et par laquelle l'Eglise accorde aux peuples des clergés nationaux? Les Chinois possèdent maintenant des évêques de leur sang. Les Japonais auront bientôt les leurs. Un séminaire du Basutoland prépare un clergé nègre à l'Afrique. N'y aurait-il qu'à l'Eglise du Canada français, mère de la plupart des églises de l'Amérique du Nord, que l'on refuserait son clergé national? La conséquence serait fatale pour notre vie morale et pour l'avenir de la foi. L'expérience devrait avertir les anglicisateurs que le Canadien français dénationalisé devient la proie facile du protestantisme ou de l'irréligion. Si la foi n'est pas tout à fait dépendante de la langue, elle n'en est pas, non plus, tout à fait indépendante. L'Eglise reconnaît et respecte ce fait humain, en prêchant aux hommes, fût-ce aux sauvages, dans la langue qu'ils parlent et comprennent. L'*Action française* croit que les Canadiens français, convaincus de leurs droits, les doivent réclamer avec sagesse et prudence, mais avec une absolue fermeté. A qui de droit et en aussi hauts lieux que possible, ils doivent s'appliquer à faire comprendre leur situation juridique et politique. Ils ne sont point une nationalité survenue d'hier en Amérique et bousculant les autres pour se faire une place au soleil. Leur droit est le plus ferme et le plus ancien qui soit. Leur organisation juridique et politique remonte à la date de 1663, alors que Louis XIV faisait du Canada français une province de France, avec ses institutions propres, lui accordant une autonomie plus complète qu'aux provinces du royaume. Cette situation juridique et politique, le conquérant ne la détruisit point; il

la ratifia en 1774, en 1791, puis en 1842 et 1848. En 1867, nous la faisons reconnaître par nos associés de la Confédération et par le parlement impérial. Les droits de la nationalité canadienne-française au Canada sont donc d'une clarté qui ne laisse place à aucune équivoque. On ne saurait traiter cette nationalité comme les groupes d'immigrants arrivés d'hier en Amérique. Les Canadiens français sont chez eux, dans leur propre pays; personne n'y est plus chez eux qu'eux-mêmes qui y sont depuis 300 ans et dont le droit national a été reconnu, proclamé en tant d'occasions solennelles. Voilà la thèse qu'il ne faut point se lasser de faire, jusqu'au triomphe définitif du droit et de la vérité. Les Canadiens français n'entendent bousculer personne, ni se donner des droits privilégiés. Ils ne demandent que de n'être pas bousculés dans la jouissance paisible de droits aussi incontestables qu'anciens.

* * *

Le danger le plus redoutable pour notre vie morale nous vient des Etats-Unis. Par leurs journaux tout d'abord, qui, en étalant chaque jour, devant la masse, des récits de cour de police, l'habileté des assassins ou l'impunité des bandits, démoralisent l'âme de notre peuple et nous préparent des générations de bandits. Ils nous démoralisent encore en favorisant le divorce au point de faire flotter dans l'esprit des jeunes gens et des jeunes filles, cette théorie anticatholique et profondément antisociale que le mariage est une chose légère, un contrat éphémère que l'on dénoue facilement... sauf peut-être en quelques coins arriérés de la terre, où l'Eglise conserve encore un certain ascendant moral.

Non moins nocifs les « magazines » américains qui se spécialisent dans l'apothéose des baigneuses et la littérature érotique. Journaux et revues battent, en somme, odieusement monnaie sur la concupiscence et la pourriture morale. Et le plus décevant c'est que tel ministre canadien qui pourrait, d'un mot, interdire l'entrée du pays à cette littérature de malfaiteurs, refuse d'agir, et tel chef de police, qui a autorité pour l'interdire ou la détruire, ne bouge pas plus que le ministre.

Le cinéma, qui est une entreprise judéo-américaine, M. Harry Bernard le démontra jadis,² est un autre formidable agent destructeur de nos forces morales. Il y a dix ans, nous le dénoncions déjà comme « le grand déformateur de notre âme chrétienne et française », celui « qui nous corrompt jusqu'aux moëllles. »³ Et, ne l'oublions pas, c'est le dimanche et sur notre jeunesse que le cinéma exerce son action avec le plus d'acharnement. La direction que Monseigneur l'archevêque-administrateur de Montréal vient de donner, doit être le point de départ d'une vigoureuse et profonde réaction. Si notre peuple ne détruit pas dès maintenant le cinéma corrupteur, c'est le cinéma qui le détruira. « Dans les conditions d'existence où il se trouve, on ne conçoit pas que le peuple canadien-français devienne puissant sans être profondément vertueux. S'il déclinait moralement en atteignant l'âge adulte, il passerait subitement de l'adolescence à la décrépitude, serait incapable de résister aux pressions qui l'entourent, se laisserait pénétrer par des éléments hétérogènes, per-

² *Théâtre et cinéma*, août 1924.

³ Abbé Groulx, *Dix ans d'Action française*, pp. 53-54.

drait ses caractéristiques et finirait bientôt par disparaître. »⁴

Toujours, en nous signalant nos ennemis moraux, le R. P. Adélarde Dugré, s. j. écrit⁵ : « La France nous fournit des livres. . . c'est un avantage considérable pour un peuple que d'hériter, dès sa naissance, de la langue la plus polie, de la littérature la plus riche du monde entier. Les beautés littéraires, les découvertes scientifiques, que cette langue vulgarise sans cesse, sont un puissant moyen de progrès rapide et de culture supérieure. Malheureusement, depuis un siècle, la littérature française sert de véhicule aux négations les plus funestes et aux fictions les plus corruptrices. La plupart des auteurs français modernes semblent se proposer de détruire l'édifice catholique élevé par leurs prédécesseurs, et que nous voulons continuer; ils semblent avoir fait cette gageure, de persuader à l'univers que la femme, la femme de France surtout, dans toutes les classes, est d'ordinaire une femme infidèle ou une femme de mauvaise vie, que la grande préoccupation de l'homme est d'assouvir ses instincts charnels. Voilà comment les Français se racontent le plus souvent, eux qui se racontent sans cesse. En dehors des productions spécifiquement catholiques, destinées à la jeunesse pieuse, les histoires malédictions se rencontrent presque partout, même sous la plume des croyants. L'un de ceux-ci eut même, un jour, le courage de nous avertir que c'est là l'unique moyen d'arriver au succès en France. »

« Ces auteurs ont produit ce que l'on appelle justement la littérature ennemie de la famille, ce théâtre, ce

⁴ *Nos ennemis moraux*, par le P. Adélarde Dugré, s. j.

⁵ *L'Action française*, février 1926.

roman, où la chute honteuse, l'infidélité conjugale, l'union libre, sont présentées comme choses ordinaires, où les gens vertueux et les époux honnêtes sont ridiculisés. Cette littérature pénètre chez nous. Si, dans les dernières années, quelques troupes d'acteurs ont consenti à émonder leurs programmes, d'autres n'eurent pas cette condescendance. L'insouciance même, ou le parti-pris, avec lesquels on mêle presque toujours des pièces scandaleuses aux productions plus acceptables, montrent combien le sens moral est émoussé chez ces gens-là. Ils ne conçoivent pas que nous repoussions ce que l'on applaudit en France, ils ne comprennent pas que l'on se protège contre des contagieux qui ne se croient pas malades et qui contaminent tout sans s'en apercevoir.»

« Le théâtre licencieux, le roman suggestif, la chanson leste ne sont pas, Dieu merci, toute la littérature qui nous arrive de France. Ces oeuvres constituent même, et de beaucoup, la moindre portion de ce qui nous en est importé. Mais si nous laissons de côté les ouvrages destinés aux maisons d'éducation, au clergé, aux communautés religieuses, aux bibliothèques paroissiales, pour rechercher ce qui attire nos lecteurs de profession libérale, nos lectrices de la société mondaine, nos employées de bureaux et de magasins, nous devons reconnaître que les descriptions troublantes, les romans au titre provocateur sont, chez nous comme en France, les préférés de la clientèle. Nous ne manquons même pas d'arrière-boutiques où se distribuent aux clients de choix les livres obscènes et les portraits de nudités.»

* * *

Nous sommes donc nous-mêmes coupables, de l'avis de notre enquêteur de février 1926. C'est aussi notre

avis. Et s'il est bon de connaître les forces extérieures qui agissent contre nous, il faut aussi mettre en lumière toutes les causes intimes du mal moral que nous voulons détruire.

« On ne comprendrait rien à l'évolution intellectuelle des Canadiens français, écrivit encore le P. Adélard Dugré, si on n'étudiait d'abord l'histoire du journalisme chez eux... Dans les pays d'Europe... le journal trouva le livre en possession; chez nous le livre français achevait de disparaître quand parut le premier journal. » « Le grand danger pour notre peuple vient du journal à sensation... Quand la matière manque pour les récits de meurtre, (il) fait revivre ceux qu'on allait oublier, ou donne aux faits les plus inoffensifs de beaux titres attrayants: « Est-ce un crime? » « Serait-ce un meurtre? » « Encore un scandale! » « Nouvel exploit de tel bandit. »

S. G. Mgr Gauthier a pourtant donné une direction claire aux journalistes catholiques. Le *jaunisme* n'en continue pas moins, faussant les consciences, abrutissant les esprits, détruisant le sens moral et le sentiment patriotique. Devant cette oeuvre de mort, qui n'est qu'un métier entre les mains de quelques hommes, M. Ferdinand Bélanger exprima, ici même, son étonnement devant le spectacle des honnêtes gens qui la tolèrent, et, bien plus, la maintiennent directement par le choix de leur journal quotidien.⁶

* * *

Le principal remède à proposer est celui que prescrivait notre éminent collaborateur de 1926. « Il est plus

⁶ *La mauvaise presse*, juillet 1924.

facile, écrivait-il encore, de constater les maladies morales d'un groupe et d'en indiquer les causes que de les guérir. Les remèdes eux-mêmes sont faciles à trouver; l'embarras est de les faire accepter. Le grand antidote, comme le grand préservatif, contre l'immoralité, sera toujours la pratique sincère de la religion. C'est donc de ce côté qu'il faut faire porter l'effort. L'on n'y manque pas. Depuis vingt ans, toutes sortes d'oeuvres et de publications pieuses, notamment les retraites fermées et les associations catholiques, ont beaucoup fait pour rendre notre christianisme plus conscient et plus logique, pour répandre l'instruction religieuse, parmi les laïques. C'est là ce qui presse le plus. Selon le mot d'un juriste français, « nous souffrons d'un grand mal, qui est le manque d'équilibre entre nos connaissances religieuses et les autres. »⁷ Avec une mentalité de licencié, ajoute-t-il, on n'a qu'une foi de charbonnier. Ce mal, qui sévit chez tous les peuples, tâchons de le réduire. La France, qui nous envoie tant de mauvais livres, en offre d'excellents à ceux qui veulent étudier leur religion. »⁸

Si la religion, ou plutôt le catholicisme, offre le premier et le principal remède, il se trouve, dans tout peuple, une autre force, capable de fournir à la collectivité un autre remède contre les agents de mort qui l'assailent. Ce remède c'est un patriotisme conscient qui voit le danger et qui prend les moyens de sauver la nation. Suivant le conseil de M. l'abbé Groulx, donné en 1923, à l'occasion du 24 juin, pour fortifier notre sens natio-

⁷ Cité dans le *Semeur*, janvier 1926, page 154.

⁸ *Nos ennemis moraux*, par le P. Adélarde Dugré, s. j., *Action française*, février 1926.

nal il faut le débarrasser de ses deux principales entraves : l'esprit colonial et l'ignorance de notre histoire. La réflexion de J.-B. Say vient ici à l'esprit : « l'histoire n'est pas utile parce qu'on y lit le passé, mais parce qu'on y lit l'avenir. »

Et dans notre désir de vaincre le mal moral qui nous menace, rappelons-nous que des événements extérieurs, souvent difficiles à prévoir, sont quelquefois, dans l'ordre providentiel, les facteurs décisifs qui font aboutir ce que la patience, la ténacité et l'esprit de suite avaient longuement tramé.

Nous défendre contre toutes les corruptions, nous le devons d'abord à notre caractère de catholiques. La foi commande ici comme un impératif absolu. Nous serions indignes de notre baptême si nous allions ignorer le prix de notre âme. Les chefs, les dirigeants se doivent ici, et par l'obligation la plus catégorique, de défendre l'âme du petit peuple. Nous défendre contre le mal moral, nous le devons à la haute vocation de peuple apostolique dont la Providence nous a visiblement justifiée. Manquer à sa vocation, la trahir par négligence ou apostasie volontaire, doit être aussi grave pour un peuple que pour un individu. Nous devons enfin nous défendre par souci patriotique, par respect et amour pour l'oeuvre de nos pères, oeuvre magnifique de courage et de piété, et que nous ne pourrions discontinuer qu'en devenant le dernier des peuples.

Le maréchal Foch a écrit : « Victoire égale volonté ». Que cette simple formule soit nôtre devant nos ennemis moraux et devant nos ennemis tout court.